

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2024_66

Date de convocation : 3 octobre 2024

Date d'affichage : 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le dix octobre à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 31

Votants : 43

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni à

la salle Polyvalente à Paley

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS « ACTIVITES MSL »

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD - **FLAGY** : Mme TISSIER - **MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD - **NONVILLE** : M. BELLIOU - **PALEY** : M. COCHIN - **REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES** : M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS - **THOMERY** : M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY** : Mme AUBOURG - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT - **VILLECERF** : M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL** : M. GOISET - **VILLEMER** : M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme BAYE représentée par M. GIRY
Mme ROUZAUD représentée par M. KERIGER
LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS représenté par M. BELLIOU
MORET-LOING-ET-ORVANNE :
M. ZAKEOSSIAN représenté par M. BODIER
Mme GAUDIN représentée par Mme SOUCHARD
Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN
Mme EYRIGNOUX représentée Mme DUMAS-PRIMBAULT
Mme GRAU représentée par M. JOCHMANS
M. LOEUILLLOT représentée par M. SEPTIERS
Mme THALAMY représentée par M. CORBEL
THOMERY : Mme DUPONT représenté par M. TROUBAT
VILLEMARECHAL : Mme KLEIN représentée par M. GOISET

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS
DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN
THOMERY : M. MICHEL, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2024_66

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2024.37 en date du 13 juin 2024 portant modification des tarifs des activités MSL,
 Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 octobre 2024,

Considérant ce qui suit :

Il convient de mettre à jour la grille tarifaire pour les « activités MSL ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'appliquer les tarifs suivants pour les activités MSL :

Nouveaux tarifs des activités Jeunesse/CS/EDH/Sports/SI/Culture

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
Centre social / EDH				
Ateliers / activités <u>sans</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ateliers / activités <u>avec</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers ASB / ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers ASB / ASL – tarif réfugié du territoire CCMSL	Trimestre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation des habitants avec prestataire	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie / spectacle champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Journée	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2024_66

Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs Réfugiés du territoire CCMSL aux activités MSL	Selon l'activité	Tarif Q1 (tarif unique)		
Activités et sorties - de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Jeunesse				
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	A la séance	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Activités jeunesse (journée minimum 5h)	A la séance	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (entre 2h et 4h)	Unité	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (journée minimum 5h)	Unité	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Navette pour activités	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie demi-journée avec prestataire et transport	Unité	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Sortie journée avec prestataire et transport	Unité	14,00 €	18,00 €	22,00 €
Stage BAFA	Unité / session	145 €	182 €	227 €
Séjour été	Unité	350 €	400 €	450 €
Sports				
Activités sportives – Vacances (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Par journée	6,00 €	7,00 €	8,00 €
EMS - Mercredis 4/6 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
EMS – Mercredis 6/10 ans (sept à juin) – 2 heures d'activité par semaine	Annuel	52,00 €	63,00 €	74,00 €
EMS – Péri-scolaire du soir 6/10 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2024_66

Stage diplômant PSC 1	Unité	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Stage équitation	Unité	64,00 €	80,00 €	96,00 €
Stage danse	Unité	7,00 €	14,00 €	21,00 €
Sortie avec prestataire / territoire	Unité	6,00 €	9,00 €	12,00 €
Sortie avec prestataire et transport / hors territoire	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Marche Nordique (6 novembre 2024 au 25 juin 2025)	Annuel	52,00€	63,00€	74,00€
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture				
Activité Batucada Moins de 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada Plus de 18 ans	Annuel	31,00 €	40,00 €	49,00 €

Remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Le Président

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.